	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-442

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatih BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 7 juillet 2022	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle technique de l'exploitation	N° 2022-442

Convention entre Bordeaux Métropole, l'exploitant du réseau TBM et l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole, relative aux caractéristiques du produit Bordeaux City Pass - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser l'attractivité touristique et soutenir les différents acteurs de cette filière, Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme ont créé en 2014 le produit « Bordeaux Métropole City Pass », acté par la délibération n°2013/0946 en date du 20 décembre 2013.

Ce titre City Pass intègre aujourd'hui l'ensemble de l'offre touristique de la Métropole. Il permet l'accès à tous les musées et lieux d'exposition, allant des incontournables Cité du Vin ou Musée d'Aquitaine aux musées plus confidentiels, à 7 monuments, une visite de la ville de Bordeaux au choix (à pied, en bus, en petit train, en bateau) et aux transports en commun en illimité. Il intègre également des offres aux communes alentours, afin d'inciter les visiteurs à découvrir la pluralité de la destination.

La présente convention a donc pour objet de préciser les obligations réciproques de chacune des parties signataires relatives aux modalités suivantes :

- Le « Bordeaux Métropole City Pass » adulte et junior : transport et prestations touristiques ;
- La fourniture de support Billettique pour le « Bordeaux Métropole City Pass » adulte et junior ;
- La distribution du Titre « Bordeaux Métropole City Pass » adulte et junior ;
- Les principes financiers liés à ces différentes prestations.

1- Objet du « Bordeaux Métropole City Pass »

Ce titre « Bordeaux Métropole City Pass », dont le prix est fixé par l'Office de Tourisme, est décliné en 3 formules sur notre territoire selon la durée de validité du titre : 24h, 48h et 72h. La clientèle « familiale » étant de plus en plus nombreuse à Bordeaux, trois formules complémentaires ont été mises en œuvre en 2020 : 24h Junior, 48h Junior, 72h Junior.

Ces nouvelles formules, destinées à un public âgé de 6 à 17 ans, avec des tarifs spécifiques, permettent ainsi de répondre aux attentes des visiteurs. La présente convention permet d'acter cette création.

2- Modalités de fourniture et de distribution

Par ailleurs, ces titres sont distribués sur un support de type carte billettique sans puce apparente. L'exploitant du réseau TBM approvisionnera donc l'Office de Tourisme en fonction des besoins de cartes émis à l'occasion d'un comité de suivi tenu chaque année.

De plus, ces titres sont distribués dans les lieux suivants :

- l'Office de tourisme de Bordeaux, sur place, en ligne via son site de commercialisation www.visiter-bordeaux.com et via des distributeurs de produits et services touristiques (agences de voyage, tours opérateurs, hôteliers...);
- les points de vente du réseau de transport urbain TBM tels que définis au contrat de délégation de service public des transports ;
- à termes, via l'application du réseau TBM permettant d'avoir les titres de manière dématérialisée.

3- Principes financiers

La délibération n°2013/0946 du 20 décembre 2013 entérinait la création du « pass » et précisait la part (TTC) de TBM sur les titres ci-dessous :

- Bordeaux Métropole City Pass 24h : 2 euros ;
- Bordeaux Métropole City Pass 48h : 4 euros ;
- Bordeaux Métropole City Pass 72h : 6 euros.

Ces montants doivent suivre les évolutions de la grille tarifaire TBM pour ne pas créer d'incohérence, notamment avec le pourcentage de réduction accordée en comparaison avec des titres similaires de la gamme de produits TBM.

La dernière révision des tarifs des titres City Pass datait de la délibération 2016-274 et n'a été appliquée qu'à partir de 2020 du fait d'un retard de mise en œuvre par l'organisme. Sur cette période, la grille tarifaire TBM a évolué de 2016 à 2019 avec une augmentation moyenne de 3%/an. La grille tarifaire a ensuite été gelée en raison de la crise sanitaire et économique.

Bordeaux Métropole propose ainsi de faire évoluer la part transport des titres City Pass à compter du 1er septembre 2022 avec les montants TTC ci-dessous :

- Bordeaux Métropole City Pass 24h : part TBM 3 euros ;
- Bordeaux Métropole City Pass 48h : part TBM 6 euros ;
- Bordeaux Métropole City Pass 72h : part TBM 9 euros.

Cette part s'appliquera à la fois sur les Bordeaux City Pass adulte et junior.

La part TBM des titres Bordeaux « City Pass » pourra à nouveau évoluer dans les années qui viennent, après accord des parties, pour tenir compte de l'évolution tarifaire globale de la gamme tarifaire TBM.

La présente convention proposée prendra effet à compter de sa signature par les parties et de sa transmission au contrôle de légalité. Il est proposé que celle-ci soit conclue jusqu'au 31 décembre 2023 et soit renouvelable par avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-2,

VU le Code des Transports et notamment ses articles L1231-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de ces titres « Bordeaux City Pass » pour la clientèle touristique de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article unique : d'approuver les termes de la convention relative aux caractéristiques du produit Bordeaux City Pass et d'autoriser le Président à la signer.

Mmes Brigitte BLOCH, Géraldine AMOUROUX, Béatrice SABOURET, Camille CHOPLIN, Céline PAPIN, Nadia SAADI, Josiane ZAMBON, Anne FAHMY, MM. Michel LABARDIN, Fabien ROBERT, Emmanuel SALLABERRY, Jean TOUZEAU, Frédéric GIRO et Bruno FARENIAUX sont absents lors du débat et du vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Béatrice DE FRANÇOIS</p>
---	---